



14860

## DEMANDE D'AIDE POUR LE CHAUFFAGE

A déposer en Mairie au plus tard le 21 octobre 2022

Dossier suivi par Mme Annie LELIEVRE,  
Vice-Présidente du CCAS  
Et Mme Florence RENAUD, Rédacteur territorial  
Tél. : 02 31 78 98 71 – Mail : urbanisme@bavent.fr

Vous avez 62 ans et plus et le montant annuel retenu\* (voir calcul ci-dessous) des ressources de votre foyer ne dépasse pas :

- pour une personne seule : 15 120 €
- pour un couple ou le foyer : 18 900 €

Peut-être êtes-vous éligible à l'aide au chauffage.

Merci de bien vouloir compléter ce formulaire et le déposer en Mairie accompagné des pièces justificatives (celles-ci seront photocopiées et vous seront rendues immédiatement), ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire.

Votre dossier sera examiné par le Centre Communal d'Action Sociale.

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

### RESSOURCES DU FOYER :

Revenu fiscal de référence (**joindre l'avis d'imposition 2022 sur revenus 2021**) ..... €/an

Aide au logement (**joindre le justificatif de la CAF**) ..... €/an

**TOTAL RESSOURCES :** ..... €/an

### CHARGES DU FOYER :

Loyer (**joindre la dernière quittance de loyer**) ..... €/an

Taxe foncière (**joindre le dernier avis de taxe foncière**) ..... €/an

Mutuelle (**joindre le dernier appel de cotisations ou de prélèvements**) ..... €/an

**TOTAL CHARGES :** ..... €/an

**\*MONTANT ANNUEL RETENU** (total ressources - total charges) : ..... €/an